

DB/SB
DGA

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 juillet 2022

CM20220725-01

ADMINISTRATION GENERALE

Projet de concession de service de type délégation de service public de la création et de l'exploitation d'un crématorium – Choix du mode de gestion

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge du suivi des délégations de service public, expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18, L.1413-1, L. 1541 et suivants et L. 2129-29,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu le rapport sur le choix du mode de gestion et les caractéristiques principales du contrat,
- Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 6 juillet 2022 ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique du 16 juin 2022 ;

Considérant que l'article L.1411-4 du CGCT impose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la concession de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

Au regard de ce rapport, il est recommandé d'approuver le principe du contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

- passation d'un contrat de préfinancement, conception, construction et exploitation d'un crématorium ;
- le transfert d'un risque d'exploitation au délégataire ;
- une rémunération du concessionnaire substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ;
- une répartition claire des rôles et responsabilités entre le concessionnaire et la commune de Thonon-les-Bains, autorité délégante ;
- une durée estimative de délégation fixée à 30 ans.

Les principales prestations que devra assurer le concessionnaire se présentent comme suit :

La Collectivité concèdera au concessionnaire une mission de pré-financement, de conception, de construction, d'entretien-maintenance et d'exploitation du futur crématorium et de gestion du service public assuré en son sein, ce qui comprendra notamment :

- Intervention pour l'obtention des autorisations administratives préalables à la création du crématorium (constitution des différents dossiers notamment environnementaux, réponse aux questions posées par les autorités compétentes etc.)
- Préfinancement de l'investissement
- Conception des équipements
- Construction des équipements
- Gestion technique du service
 - Ouverture et fermeture du site
 - Entretien du site et de ses abords
 - Entretien et maintenance du four
 - Pulvérisation des cendres
 - Recueil des cendres dans une urne
 - Gestion du jardin du souvenir permettant notamment la dispersion des cendres
 - Gestion et entretien des parkings associés au crématorium



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 25 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les huit et dix-neuf juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Absents excusés :

M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Catherine PERRIN, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
Mme Emily GROPPi	à	Mme Katia BACON
M. Jean DORCIER	à	M. Richard BAUD
Mme Cassandra WAINHOUSE	à	M. Michel ELLENA
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Nicole JAILLET
M. Philippe LAHOTTE	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Gérard BASTIAN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Mustafa GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Catherine PERRIN	à	M. Patrick TISSUT
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
Mme Astrid BAUD-ROCHE	à	M. Jean-Louis ESCOFFIER
M. Arnaud BERAST	à	M. Jean-Claude TERRIER

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame DE LA IGLESIA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le premier août deux mille vingt-deux.

- Gestion administrative et commerciale du service
 - Vérification des dossiers administratifs de crémation
 - Tenu du registre des entrées
 - Facturation et encaissement auprès des entreprises de pompes funèbres ou des familles
 - Gestion des ressources humaines du service
 - Recrutement et formation du personnel
 - Gestion de la clientèle
 - Crémation en priorité des corps des personnes décédées dans le territoire de la Commune, autorisation de crémation des corps des personnes décédées en dehors du périmètre de la Ville
 - Réception des cercueils et accueil des familles

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le principe du recours à une délégation de service public pour le préfinancement, la conception, la construction et l'exploitation d'un crématorium sur son territoire ;
- Approuver les principales caractéristiques et orientations des prestations que devra assurer le concessionnaire telles que décrites dans le rapport annexé et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats admis à déposer une offre ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application du Code Général des Collectivités Territoriales, à lancer et conduire la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

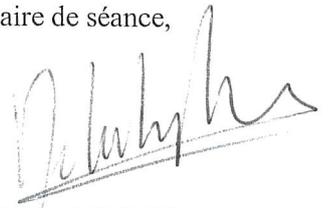
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

La secrétaire de séance,



Carine DE LA IGLESIA.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.